



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Mardi 10 décembre 2021 – 9h30

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le jeudi 10 décembre 2021 à 9h30 à la salle séminaire de l'Atol'

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN CCMP	M. GAITET	4
	M. GIRARD	1,5
LYON	MME TERRIER	1,5
	M. CHAPUIS	5,5
VILLEURBANNE	MME TOMIC	5,5
	M. BRISSARD	4
DÉCINES-CHARPIEU	M. VERMEULIN	4
	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1

JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:

M. Gomez à M. Fischer
Mme Groperrin à M. Athanaze

Participaient également à la réunion :

Symalim :	Mme Sibué-Allart, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital, Mme Pedoussaud,
Segapal :	M. Maury
Métropole de Lyon :	M. Sabatier
Ville de Lyon :	Mme Fauconneau

Madame la Présidente ouvre la séance à 9h35 après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021

Cf. Procès-verbal du Comité du 30 septembre 2021 diffusé via Dematis le 19 octobre 2021.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention : Mme El Faloussi, non présente au comité du 30 septembre dernier.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES

2021-075 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité

2021-076 Modification d'une représentante de la Métropole de Lyon

Madame la Présidente informe que lors de sa séance du 18 octobre 2021, la Commission permanente de la Métropole de Lyon a modifié une de ses représentantes titulaires au sein du comité syndical du Symalim en remplacement de Madame Fautra.

Madame Messaouda EL FALOUSSI remplace donc Madame Laurence FAUTRA en qualité de représentante titulaire au sein du comité syndical.

Les autres représentants titulaires et suppléants demeurent inchangés.
L'ensemble du comité prend acte de ce changement.
La délibération est adoptée à l'unanimité

2021-077 Création d'un poste de Chargé-e de mission « Animation du programme de restauration du Rhône » permanent relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Mme Creuze expose les points suivants :

La délibération suivante est la traduction d'une volonté exprimée à plusieurs reprises depuis la mise en place du nouvel exécutif.

En effet, la thématique « eau » est une compétence éminemment stratégique et primordiale sur le territoire que recouvre le Symalim.

Nous souhaitons reprendre en régie cette compétence, compte-tenu des enjeux immédiats en lien avec le pilotage du programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage.

Jusqu'ici, la cellule d'animation du contrat a été rattachée à la SPL Ségapal dans le cadre de la DSP, et comporte un poste de chargé de mission et un poste de chargé de communication.

Pour mettre en œuvre cette reprise en direct de la compétence, il convient de créer un emploi permanent de Chargé-e de mission « Animation du programme de restauration du Rhône » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le financement du deuxième poste de la cellule d'animation du Contrat de restauration du Rhône, consacré à la communication du contrat, a été mis en suspens par l'Agence de l'Eau à compter de 2022 en attendant la relance du contrat. C'est pour cela qu'un seul poste est créé, à ce jour, au sein du Symalim. Pour votre information, l'agente en charge de ces missions de communication au sein de la Ségapal a souhaité s'orienter vers d'autres horizons professionnels.

Ces orientations politiques et stratégiques et la temporalité de la mise en œuvre ont été abordées avec la Ségapal en septembre 2021 lors du Comité d'orientation et de suivi (COS).

Le but étant de maintenir les équipes en place, une fois le poste créé, il sera proposé à l'agente actuelle (Mme GUIBERT) qui est initialement titulaire de la fonction publique territoriale.

M. Athanaze confirme qu'il y a eu beaucoup de discussion à ce sujet, et que cela devenait urgent de se réorganiser. Ceci est devenu d'actualité avec le coup de semonce de l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau. Nous avons dû revoir notre organisation, organisation dont nous avons fait part à l'Agence de l'Eau, ce qui nous a permis de renouer un dialogue constructif, notamment concernant la lône de Jonage et le contrat de restauration du Rhône de Miribel.

Nous avons craint que ce poste soit à prendre sur nos fonds propres, mais l'Agence de l'Eau a souhaité continuer à nous aider.

M. Athanaze rappelle que ce poste est un poste stratégique. Sans refaire toute l'histoire Symalim/Ségapal, il faut absolument pouvoir travailler en toute confiance. Il faut donc que les situations soient claires, et que le syndicat définisse la politique à tenir. On discutera des autres postes stratégiques quand on discutera du renouvellement de la DSP.

En attendant, le repositionnement de ce poste était particulièrement important.

Mr Benzeghiba confirme que les discussions durent depuis quelques mois au sujet de ce poste, et que bien évidemment, il y a un accord de principe pour que ce poste retourne au syndicat, ce qui est beaucoup plus pertinent. Cela étant, il faudrait voir la véritable échéance, et même si le poste est créé à compter de janvier 2022, il faut laisser quelques mois à la Ségapal pour s'organiser.

M. Athanaze indique que personne n'est là pour déstabiliser le Ségapal, mais il faut que cette modification ait lieu ; on peut éventuellement voir pour une période d'adaptation qu'il souhaite de quelques semaines plutôt que quelques mois. M. Athanaze rappelle que ce n'est pas la guerre entre le Symalim et la Ségapal, mais que c'est juste travailler dans la normalité, ce poste relevant du Symalim. M. Athanaze pense que toutes les discussions avec M. Benzeghiba et M. Maury ont été très constructives, et il leur en sait gré.

Ainsi ce point sera réglé bien avant le renouvellement de la DSP.

M. Thiebaut voudrait savoir si le financement de ce poste est sur nos fonds propres.

Mme Creuze lui confirme que le poste est financé à hauteur de 88% (entre EDF et Agence de l'Eau) et qu'il reste 12% à la charge du Symalim, comme c'est le cas actuellement.

M. Athanaze fait remarquer que le seul point qui reste à régler concerne les missions annexes de ce poste.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

FINANCES

2021-078 Rapport d'orientation budgétaire 2022 du Symalim

Mme Creuze aborde le point central de ce comité syndical à savoir le débat d'orientation budgétaire 2022. Mme Creuze rappelle qu'un rapport détaillé a été envoyé aux élus par voie d'additif en début de semaine.

L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire est d'échanger autour de différents scénarios de prospective financière à horizon 2026. Certains scénarios sont plus ou moins tenables financièrement mais également plus ou moins adaptés à un projet de gestion qui ne bouleverse pas les équilibres des missions du Symalim.

Mme Sibué-Allart et Mme Tourvieille présentent les éléments en détail.

M. Vieira pense que le scénario n°1 n'est pas souhaitable pour le syndicat, et qu'il faut l'acter.

M. Chapuis fait remarquer qu'il faut néanmoins continuer à rechercher de nouveaux co-financements. Le delta est identifié mais pas les solutions nécessaires pour l'atteindre.

Il faudrait une optimisation du volume de gestion tout en gardant la qualité de l'accueil et la garantie des activités du délégataire. L'exercice ne permettra pas d'attendre le scénario 4.

Pour M. Chapuis, la question des PSF ne va pas s'évanouir avec des recettes miracles.

Mme Sibué-Allart indique que les scénarios sont posés, qu'il n'y a pas de solutions immédiates, et rappelle que les PSF arrêtées aujourd'hui sont au niveau de 2008 pour le périmètre du Grand Parc, alors qu'il y a eu des développements entre-temps.

M. Athanaze fait remarquer que nous avons de nouvelles pistes avec de nouvelles communes, Rillieux par exemple, sans que ce soit suffisant.

Il pense tout de même qu'il manque le Conseil Régional autour de la table, et que le mécénat est positif mais potentiellement illusoire.

Mme Creuze pense qu'il faut viser entre le 2^{ème} et le 3^{ème} scénarios, et que le 1^{er} et 4^{ème} ne sont pas soutenables. Elle fait remarquer que le mécénat peut arriver mais plutôt du côté investissement.

M. Thiebaut a du mal à identifier la limite à se fixer pour réaliser des économies. C'est un peu tôt. Il faudrait une synthèse pour connaître les points d'actions sur les recettes et les dépenses. De façon caricaturale, il voudrait savoir combien coûte par exemple L'îloz', et s'il faudrait le fermer.

M. Thiebaut pense qu'on va laisser à nos successeurs le Symalim dans la même situation financière.

M. Athanaze rappelle qu'il est évident que la plupart de nos activités soient déficitaires.

Il rappelle que L'îloz' était le projet phare du dernier mandat.

Le rôle social est capital. Il faudrait que ces activités soient le moins déficitaires possible, mais de toute façon, elles resteront déficitaires, comme dans chaque commune d'ailleurs...

N'oublions pas que nous ne sommes pas une entreprise privée, et que nous avons une responsabilité quant à l'accueil des publics.

M. Thiebaut ne veut pas qu'on se méprenne sur sa remarque, car il est le 1^{er} amateur de L'îloz, et n'est pas du tout « contre » L'îloz.

Mme Tomic trouve qu'il est très difficile d'apprécier tous ces scénarios, il faudrait vraiment des précisions sur les économies et les activités. Sinon cela est trop difficile de se situer. Elle aimerait savoir si nous avons eu un dialogue avec la Région Auvergne Rhône Alpes au sujet des participations en investissement notamment.

Mme Creuze lui indique que cela n'a pas encore eu lieu, mais que cela est bien prévu.

Mme Sibué-Allart informe qu'un travail sur la base de toutes ces remarques sera entamé avec la Ségalpal afin d'élaborer et calibrer les actions possibles. Il est vrai que nous avons besoin de lignes directrices pour avoir de grandes tendances à vous présenter lors de nos prochaines rencontres.

Concernant le mécénat : Mme Sibué-Allart fait remarquer que le projet avec la marque maytea, présenté en bureau syndical, financerait 15K€ par an sur 3 ans. Par ailleurs, suite à un échange avec la fondation Suez, ils nous ont bien fait remarquer que le partenariat avec Suntory était exceptionnel. D'où l'idée de mettre en place un fonds de dotation, plus attractif pour les mécènes, mais cela restera probablement plutôt tourné vers l'investissement que vers le fonctionnement

M. Vieira pense que nous ne sommes pas à ce jour, en capacité de trancher.

M. Athanaze pense que l'on ne doit pas tout le temps chercher des pistes à l'extérieur. En tant que collectivité, il faut avancer... Il ne trouve pas normal que les participations soient au même niveau que 2008 : avec plus de missions, plus de coûts, plus de monde et sans ressources supplémentaires. Après, tout n'est pas noir : si l'on regarde du côté du pôle France aviron, leurs résultats sportifs vont déclencher une restauration de bâtiments, donc nous n'avons pas toujours besoin de mécénat.

Mr Brissard trouverait intéressant de connaître nos taux d'épargne, pour avoir des éléments de comparaison.

M. Benzeghiba se pose la question d'où l'on met le curseur. À savoir, quel est déjà le coût quand on accueille un enfant ? Est-ce que ce coût est soutenable ? Nous avons déjà fait des économies de gestion, conservé ou supprimé différentes activités, mais il faudrait des chiffres précis fournis grâce à la comptabilité analytique de la Segapal, afin de déterminer la taille critique à préserver, ou afin de pouvoir supprimer telle ou telle activité. Il faut réfléchir à une économie d'échelle, en ne perdant pas de vue le positif, le plan de mandat, l'ambition, en allant chercher les collectivités autour de certains projets d'équipements ou autres. Mais ne pas oublier la valeur du Grand Parc, et fédérer autour de ces valeurs. Ce n'est qu'une question de priorisation, et savoir où on met le curseur.

M. Fischer remercie le Symalim et la Ségalpal car l'exercice n'est pas facile.

Nous avons un plan de mandat ambitieux, mais nous avons besoin de faire des concessions.

Certains leviers existent pour avancer et il faut que le Grand Parc puisse fonctionner et évoluer. D'où le besoin de participation des communes et de l'engagement des collectivités.

M. Fischer pense qu'il faut faire table rase du passé, s'affranchir de ce qui s'est passé et ainsi remettre les statuts en ordre. Cela fait partie du travail positif qui permettra d'avancer.

Mme Creuze demande donc de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu ce jour.

2021-079 Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2022

Mme Tourvieille présente ce rapport

La délibération est adoptée à la majorité (abstention de Mme LE GREN)

2021-080 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du Budget Principal du SYMALIM

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-081 Décision modificative n° 3 du Budget Principal du SYMALIM exercice 2021– Section de fonctionnement

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-082 Budget principal du SYMALIM – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2021

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-083 Clôture du budget annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage au 31/12/2021 - Intégration de l'actif et du passif et transfert des résultats de ce budget au budget principal au SYMALIM

Mme Tourvieille présente ce rapport.

Mme Pommaz voudrait savoir si nous avons trouvé un acheteur.

Mme Sibué-Allart indique que des contacts sont en cours, ainsi que des vérifications juridiques afin de mener la cession dans un cadre réglementaire maîtrisé.

M. Brissard rappelle que la Navette est l'illustration qu'on sait arrêter des activités déficitaires. Pour les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, c'était un projet ambitieux, et du coup un abandon qui pèse davantage en termes d'engagement communal, par rapport aux autres communes moins porteuses du projet. C'est un sacrifice mais inévitable pour assurer la bonne gestion du parc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-084 Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2022 – Annule et remplace délibération n° 2021/051 du 30 septembre 2021

Mme Tourvieille présente ce rapport, qui est juste un changement de mode de calcul, donc une simple mise à jour avec correction des montants.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-085 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.e) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2022

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-086 Demande de subvention auprès d'EDF pour l'implantation de toilettes sèches sur l'Anneau bleu au niveau de la promenade d'Herbens

M. Trillat présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-087 Demande de subvention - Plan de relance de l'Etat – Volet « Renouvellement forestier »

M. Trillat présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-088 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme – Année 2021

Mme Sibué-Allart présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-089 Abrogation du bail emphytéotique conclu entre la commune de Neyron et la SCI de la rue Marguerite pour la création d'un Centre Equestre

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-090 Convention pluriannuelle 2022-2023 entre le Symalim et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Mme Sibué-Allart présente ce rapport.
Elle souligne la forte contribution de l'Agence cette année à la redéfinition de la gouvernance du Programme de Restauration du Rhône qui va être présentée en comité de pilotage.

M. Brissard s'interroge sur le bien-fondé de ces dépenses, et n'arrive pas à percevoir la valeur ajoutée de l'agence d'urbanisme. Quel bénéfice en retire-t-on ? Est-ce par habitude que l'on adhère ? Il fait notamment référence à la présentation de Grand Parc 2030 en décembre 2020, qui ne l'avait pas convaincu.

M. Benzeghiba s'interroge sur le montant de la subvention qu'il trouve important par rapport à des coûts d'études.

Mme Sibué-Allart admet que la présentation de l'année dernière avait été décevante car il y avait eu un changement d'interlocuteurs et le travail datait de plusieurs années.
L'adhésion à l'Agence d'urbanisme nous permet d'être inscrits dans les politiques territoriales travaillées à l'Agence et de bénéficier du réseau, avec la possibilité de récupérer des données très intéressantes.

Mme Reveyrand pense que l'agence d'urbanisme a une vision globale du territoire, et en s'adressant à d'autres partenaires, permet de faire intégrer ce qu'est réellement le Grand Parc. L'Agence d'urbanisme reste de ce fait moins chère qu'un bureau d'études mais avec des données tellement plus larges. Mme Reveyrand pense que cela reste très intéressant pour le Grand Parc, et qu'on a tout intérêt à adhérer, car ils nous ont apporté une aide précieuse lors du travail sur le Grand Parc 2030.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-091 Convention pour le balisage et l'entretien du GR 169

M. Trillat présente cette convention.

Mme Tomic voudrait connaître les moyens de communications autour de ce projet.

M. Athanaze confirme que la Métropole de Lyon va communiquer sur ce GR mais aussi sur l'ensemble des sentiers du territoire. M. Athanaze indique que cela se fera en deux phases : une première phase avec l'édition sur le guide de la Fédération française de randonnée, une deuxième phase par une communication effectuée par la Métropole de Lyon, avec un renfort de signalisation sur les sentiers (ce qui fait partie aussi des demandes des utilisateurs).

M. Vieira est très heureux de cette convention et pense qu'il faudrait voir, au niveau de la communication, ce qui pourrait être fait sur le site du Grand Parc avec les services de la Ségalpal pour mettre en avant cet itinéraire. M. Vieira pense que la communication est souvent trop limitée et suggère de proposer la vente du topoguide à l'accueil du Grand Parc.

M. Ray se réjouit de cette belle réalisation et se demande comment s'est décidé le tracé.

M. Athanaze l'informe que le sentier a été décidé avec comme thématique le tour des forts. Il fallait également prévoir des arrêts de bus de tram pour chaque étape.

M. Benzeghiba indique qu'il n'y a pas de budget ciblé sur la communication dans la DSP, mais que le Ségalpal interviendra afin de faire ressortir tous les attraits du Grand Parc.

Mme Pommaz indique que l'office du tourisme de la Côtière de l'Ain travaille également sur ce projet, afin de valoriser les hôtels et la restauration à destination des randonneurs. Pour l'instant, l'itinéraire est en création donc l'appellation GR n'est pas encore officialisée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Mme Creuze informe sur le festival Alternatiba qui a retenu le site du Grand Parc (un site sur Poitiers était également à l'étude). Elle rappelle qu'une présentation en visio par les organisateurs a eu lieu en début de semaine.

Mme Creuze indique que cela sera un bel événement sur l'écologie et le climat et explique qu'elle a émis des conditions notamment d'horaires afin d'éviter les nuisances sonores.

Elle a également demandé que l'accent soit mis sur l'accès en bus et en vélo, avec un parking voitures payant géré par les bénévoles d'Alternatiba.

Il reste encore à voir la gestion des camping-cars : il a été demandé aux organisateurs de chercher des solutions extérieures au Grand Parc.

Il y aura également le versement d'une redevance d'occupation à la Segapal dans le cadre de la DSP, d'environ 30 ou 35K€.

M. Brissard voudrait savoir si ce festival reviendra toutes les années.

Mme Creuze lui indique qu'il s'agit normalement d'une édition unique. Elle précise que c'est également une préoccupation de Woodstower car il y a des similitudes dans les projets.

Madame la Présidente remercie les membres et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 11h36.